

s'aider eux-mêmes et de gérer leurs propres affaires. Je crois que peu de questions ont autant d'importance que celle du logement. Le logement et la nourriture sont des besoins primordiaux.

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il des questions ou des observations à l'égard de l'intervention du député? Nous reprenons le débat, et la parole est au député de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je ne croyais vraiment pas que le gouvernement serait assez insensé pour présenter un projet de loi de ce genre. Depuis trois ou quatre ans, avec l'aide du gouverneur Bouey et à l'instar des États-Unis, il a laissé les taux d'intérêt monter à un point tel que la plupart des familles canadiennes craignent de s'acheter une maison. En regardant d'une fenêtre de leur appartement—et s'ils se trouvent à Ottawa, leur loyer est beaucoup trop élevé—les jeunes gens songent au jour où ils auront les moyens de s'acheter leur propre maison. Encore de nos jours, les familles attachent beaucoup d'importance à l'acquisition d'une maison. Elles espèrent qu'un jour elles pourront faire non seulement un premier versement, mais aussi le dernier. Elles croient que non seulement elles feraient ainsi un placement, mais qu'elles auraient un endroit où elles pourraient vivre aussi longtemps qu'elles le voudraient. Les initiatives que le gouvernement a prises depuis 1980 rendent la chose beaucoup plus irréalisable qu'auparavant.

Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), en parlant du projet de loi ce matin, a fait, en remontant jusqu'en 1967, un exposé chronologique de la politique du gouvernement. Je ne vais pas reprendre tout ce qu'il a dit, mais, à compter de 1967, le gouvernement a commis une série d'erreurs horribles au sujet des taux d'intérêt hypothécaires. Je sais, monsieur le Président, que vous n'êtes pas assez vieux pour avoir été effectivement en cause, mais vous devez vous souvenir de l'époque où les gens pouvaient contracter des emprunts hypothécaires à taux fixe pour une période raisonnable. Ils étaient assez certains de pouvoir les acquitter. Les taux d'intérêt ne fluctuaient pas et l'hypothèque était à terme fixe. Les détenteurs d'une hypothèque versaient un certaine somme à compter de la date de l'achat jusqu'à acquittement intégral. A compter de 1967, le gouvernement a sapé le système au point où, il y a à peine deux ans, des jeunes familles et des moins jeunes devaient accepter des taux d'intérêt de 20 et 21 p. 100. Je veux bien faire comprendre que la solution proposée ne résoud pas le problème fondamental.

Le projet de loi garantit la majoration des taux d'intérêt. En effet, il permet aux institutions financières d'augmenter leurs taux d'une année à l'autre en prétendant qu'en réalité, les familles en cause doivent s'y résoudre, car elles auraient pu s'assurer; si elles ne l'ont pas fait, elles n'ont à s'en prendre qu'à elles-mêmes. Le projet de loi exige une majoration de 3.5 p. 100 des taux d'intérêt actuellement en vigueur à quelque niveau qu'il s'établisse dans chaque cas. Les taux d'intérêt devront augmenter de 3.5 p. 100 avant que les familles puissent profiter de la loi. En somme, cela veut dire que le taux d'intérêt d'une hypothèque d'un an, soit environ 12 p. 100,

devra atteindre 15.5 p. 100 avant que l'emprunteur ne puisse bénéficier de l'assurance.

Pour ce qui est du taux d'intérêt d'une hypothèque de cinq ans, soit 14 p. 100, le taux actuel devra atteindre 17.5 ou 18 p. 100 avant qu'une seule famille ne profite, ne serait-ce qu'un peu du régime. En réalité, les taux d'intérêt pourront fluctuer sensiblement avant qu'un propriétaire puisse bénéficier du programme. Les emprunteurs devront tout d'abord absorber une hausse de 1.5 p. 100 par rapport à leur taux courant. Ils pourront peut-être l'intégrer à leur hypothèque mais, ce faisant, ils paieront non seulement 1.5 p. 100 de plus mais aussi l'intérêt sur cette somme pendant toute la période d'amortissement. Nous en sommes sûrs maintenant. Cette mesure législative ne garantit en rien aux familles canadiennes des taux d'intérêt acceptables.

Ce serait leurrer la population que de prétendre que le projet à l'étude est la solution ou une partie de la solution au terrible problème qu'on dû affronter bien des propriétaires entre 1980 et 1984. J'ai bien l'impression que le gouvernement propose une solution qui n'en est pas une.

Qui est responsable de la montée des taux d'intérêt? A en croire le gouvernement, ce serait le Conseil du Trésor des États-Unis. Encore d'après le gouvernement, c'est à cause du gouvernement des États-Unis si des Canadiens ont été obligés d'abandonner leurs maisons, ne pouvant faire face à leurs obligations hypothécaires en raison de la montée des taux d'intérêt. Si tel est le cas, il y a quelque chose qui ne tourne vraiment pas rond dans les relations entre nos institutions financières et celles des États-Unis. En outre, on pourrait reprocher au gouvernement de tolérer ce genre de relations entre les institutions canadiennes et américaines, car, en fin de compte, les taux d'intérêt hypothécaires au Canada sont fixés à l'étranger.

Je vois que le leader du gouvernement et le ministre responsable du logement sont présents à la Chambre. Je leur dis que nous devons lutter contre la hausse des taux d'intérêt. Nous ne pouvons nous permettre de programmes fantaisistes. Il faut trouver des moyens de bloquer la montée des taux afin que les familles canadiennes puissent acheter des maisons à des prix qui leur conviennent. Si nous voulons que, plus que jamais, les familles canadiennes continuent à projeter d'acheter leur propre maison et parviennent à réaliser ce rêve, il faut mettre en place des mécanismes pour s'assurer que les travailleurs canadiens puissent trouver des maisons à prix abordable et un financement hypothécaire à des conditions raisonnables. Ces moyens, le projet de loi ne les fournit pas.

Nous pourrions établir dans notre pays les taux d'intérêt hypothécaires. En mettant à profit les capitaux dont disposent toutes nos institutions financières, nous pourrions trouver suffisamment de ressources pour constituer un fonds hypothécaire où les Canadiens pourraient puiser pour s'acheter une maison et la payer.

Voilà le premier engagement que nous attendions du gouvernement. Il devait en quelque sorte s'attaquer au problème fondamental et ne pas laisser les taux d'intérêt applicables aux prêts hypothécaires fluctuer de la même manière que les taux d'intérêt applicables aux autres prêts.